Image not found or type unknown

Problêmes maison fissures plafonds

Par **marry me**, le **12/11/2011** à **12:52**

Bonjour je découvre des fissures apparantes sur les plafond de la maison jours apres jours , nous avons achetés cette maison il y a plu d'un an et on s'aperçois que ces fissures apparaissent les unes aprés les autres dans chaque piéces de la maison , je me pose la questions de savoir si je peux demander un recours envers les anciens propriétaires qui auraient pu dissimuler ça ? Que pouvons nous faire ?

Par **marry me**, le **16/11/2011** à **13:41**

Je constate que ceci ce passe dans chaques pieces plafond de la maison , aurait il eu un degats des eaux ? Comment puisje faire constater cela , car lorsque nous avons achetés la maison cela ne se voyait pas et les fissures grandissent jours aprés jours ! Que dois je faire ? Nous sommes dans l'impasse j'ai l'impression que l'on nous a eu lors de l'achat ! Quel recourt pour ça ?

Par **rosanita**, le **16/11/2011** à **14:17**

Vous pourriez engagager une action en nullité de la vente pour rétenntion dolosive (dissimulation volontaire des fissures).

Vous devriez consulter un avocat.

Ou bien engager une action en responsabilité civile delictuelle et demander des dommages et intérêts.

Par **marry me**, le **16/11/2011** à **16:54**

même apres plu d'un an d'habittation dans la maison , nous l'avions acheté en septembre 2010 et nous avions constaté aucunes anomalies aux plafonds , maintenant que cela aparait je crains le pire , croyais vous que nous obtiendrons gain de cause ? Il y a t il un moyen de vous contacter par téléphone s'il vous plaît ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés